

Document ou communication relative aux opérations du mouvement à adresser au Département RH de la DDEC, à Fleur GOIGOUX (mouvement1d@ec49.fr) et/ou aux Services des Moyens 1^{er} Degré de la DSDEN (sm1d49@ac-nantes.fr). La date du mail fait foi.

Documents publiés accessibles sur le site www.pourlaclasse.org, onglet **Mouvement de l'emploi**

Date / Délai de rigueur	OPERATIONS DU MOUVEMENT
Le mercredi 6 novembre 2024	Réunion de l'IAC (Instance Académique de Coordination) : Cadre de répartition des postes berceaux et des nominations en premier emploi pour le mouvement - Synthèse des calendriers du mouvement des cinq diocèses
Le mercredi 8 janvier 2025 de 14h30 à 16h30	CDE (Commission Diocésaine de l'Emploi) : Installation de la nouvelle CDE - Validation circulaire mouvement + documents (fiches intention mutation, fiches candidatures)
Démarches des enseignants Entre le 9 décembre 2024 et le 10 janvier 2025	Dispositif passerelle : Changement d'échelle de rémunération des maîtres contractuels et agréés à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat – 1 ^{er} et 2 nd degré <i>Se référer à la circulaire du rectorat de Nantes en date du 22 novembre 2024</i>
Le jeudi 9 janvier 2025	Publication : - de la circulaire diocésaine du mouvement de l'emploi du 1 ^{er} degré - de l'accord professionnel sur l'organisation de l'emploi dans l'Enseignement catholique du 1 ^{er} degré et du directoire d'application Tous les enseignants (en activité, en congé maladie, en congé maternité...) doivent en être informés.
Démarches des enseignants Au plus tard pour le Vendredi 31 janvier 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Départ à la retraite : Respect des procédures et du calendrier du SAGEPP 49 et Fiche 3 - Avis de cessation de fonction, à transmettre au chef d'établissement - Mutation interdiocésaine : Imprimé national de demande de mutation interdiocésaine à transmettre à la DDEC et Fiche 3 - Avis de cessation de fonction, à transmettre au chef d'établissement - Participation au mouvement diocésain (demande de réemploi / demande de mutation) : Fiche 4 - Participation au mouvement diocésain (+copie AGS) à transmettre au chef d'établissement, si <u>obligation ou intention de participer au mouvement</u> - Demande de Temps Partiel (TPA) et (TPD) - Reprise à temps complet - Réintégration à l'issue d'un congé parental ou d'une disponibilité (pas ou plus protégé) - Demande de disponibilité <i>Se référer à la circulaire relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ou de reprise à temps complet, disponibilités, demandes de réintégration</i>
Démarches des chefs d'établissement Au plus tard pour le Mardi 4 février 2025	Transmettre à la DSDEN et à la DDEC : - Fiche structure – État des emplois à pourvoir (mention « état néant » si aucun mouvement n'est envisagé) Transmettre à la DDEC : - Fiches 3, 4 accompagnées des justificatifs nécessaires - Fiche 6 - Procès-verbal de concertation (attribution de la priorité de réemploi), en cas de fermeture de classe ou de risque de fermeture de classe
Jeudi 20 mars 2025	Publication : - de la liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants sur le site de la DSDEN : www.dsd49.ac-nantes.fr et sur le site de la DDEC www.pourlaclasse.org . - de la première liste des postes de direction à pourvoir sur le site de la DDEC www.pourlaclasse.org .
Démarches des candidats (A1 à B3) Au plus tard pour le mercredi 2 avril 2025	Fiche de candidature - Priorités A1 à B3 à transmettre : - à la DSDEN - à la DDEC - au(x) chef(s) d'établissement d'accueil concerné(s) par la candidature
Le mercredi 5 mars 2025	Réunion de l'IAC : Répartition des moyens et des emplois berceaux pour les lauréats de concours - Répartition des postes nominations 1 ^{er} emploi - Balance mouvement 2025

Le mercredi 26 mars 2025 de 14h30 à 17h30	CDE : Codification intentions de mutation - Présentation éléments IAC (Premiers emplois – Réservation postes berceaux) - Présentation demandes d'intégration
Le mercredi 7 mai 2025 de 14h30 à 17h30	CDE : Propositions de nomination candidats - Phase 1 : A1 à B3
A partir du vendredi 9 mai 2025	Propositions de nominations de la CDE envoyées par la DDEC aux chefs d'établissement et aux enseignants concernés
Démarches des chefs d'établissement d'accueil Au plus tard pour le mardi 30 mai 2025	Fiche de candidature - Priorités A1 à B3 <ul style="list-style-type: none"> - <u>retenue</u> avec avis motivé du chef d'établissement d'accueil, à transmettre à la DSDEN et à la DDEC - <u>non retenue(s)</u> à transmettre à la DSDEN Date limite de réception par la DSDEN des avis des chefs d'établissements en vue de la préparation de la CCMD
Le mardi 20 mai 2025	Publication : <ul style="list-style-type: none"> - de la liste additive des postes vacants ou susceptibles d'être vacants (sans appel de candidature et destinés aux enseignants ayant fait un vœu élargi) sur le site de la DSDEN : www.dsden49.ac-nantes.fr et sur le site de la DDEC www.pourlaclasse.org . - de la deuxième liste des postes de direction à pourvoir sur le site de la DDEC www.pourlaclasse.org .
Démarches des candidats extérieurs, et des candidats à un 1^{er} emploi en contrat définitif Au plus tard pour le vendredi 30 mai 2025	Fiche de candidature - Priorités B4 B5 et Fiche de candidature - Priorités C1 à transmettre : <ul style="list-style-type: none"> - à la DSDEN - à la DDEC - au(x) chef(s) d'établissement d'accueil concerné(s) par la candidature
Le mercredi 11 juin 2025 de 15h à 18h	CDE : Propositions de nomination candidats - Phase 2 : B4 à C1
Le mercredi 11 juin 2025	CCMD mutations intra-départ. - Notification des décisions d'affectation définitive par la DSDEN, aux chefs d'établissement et aux enseignants
A partir du vendredi 21 juin 2025	Propositions de nominations de la CDE envoyées par la DDEC aux chefs d'établissement et aux enseignants concernés
Démarches des chefs d'établissement d'accueil Au plus tard pour le Mercredi 25 juin 2025	Fiche de candidature - Priorités A1 à B3 / Fiche de candidature - Priorités B4 B5 / Fiche de candidature - Priorités C1 <ul style="list-style-type: none"> - <u>retenue</u> avec avis motivé du chef d'établissement d'accueil à transmettre à la DSDEN et à la DDEC - <u>non retenue(s)</u> transmises à la DSDEN Date limite de réception par la DSDEN des avis des chefs d'établissements en vue de la préparation de la CCMD
Le mercredi 2 juillet 2025	CCMD mutations inter-départ. + nominations 1er emploi - Notification des décisions d'affectation définitive par la DSDEN, aux chefs d'établissement et aux enseignants
Le mercredi 9 juillet 2025	Réunion de l' IAC : Gestion des lauréats